

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALLEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation  
23 juin 2020

Date d'affichage  
13 juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

**Séance du 10 juillet 2020**

Le vendredi 10 juillet 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s : Denis CORNILLON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Eric WAGON (procuration à Louis QUAIRE), François DE SAINT VICTOR (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Virginie PUGLIESE (procuration à Rodrigue ROUBY), Lionel ROUQUET, Margaux HELQUE (procuration à Gérard CROZIER), Josette FRECHET (procuration à Laurent AUBRET), Semya WATBLED AJMI (procuration à Laurent AUBRET)

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Line NAUD

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS (S.I.D.) :**

**Désignation des délégués de la commune**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat d'Irrigation Drômois.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner, parmi les membres du conseil municipal, les délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois, à savoir 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, comme prévu par les statuts du SID approuvés par arrêté interpréfectoral du 7 février 2020.

Ces délégués seront appelés à siéger au sein d'un comité de territoire. En effet, au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction de régions agricoles homogènes ainsi que des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, le comité de territoire élira en son sein ses représentants (et leurs suppléants) au comité syndical du SID (deux délégués au comité syndical du SID, quelle que soit la surface irriguée souscrite et un délégué supplémentaire par tranche de 1.000 ha souscrite, au-delà de 1.000 ha).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- M. François DE SAINT VICTOR comme délégué titulaire
- M. Denis CORNILLON comme délégué suppléant

Le Maire d'Allex,  
Gérard CROZIER

